Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20260205-2026_041B-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Quimperlé Communauté
Kemperle Kumuniezh

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 23 janvier 2026, s'est réuni le 5 février 2026 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :	
En exercice :	52
Présents :	46
Votants :	52
Secrétaire de séance :	Elina VANDENBROUCKE

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO :	Marie-Françoise LE ROCH, Jean-Luc EVENNOU
BANNALEC :	Christophe LE ROUX, Marie-France LE COZ, Martine PRIMA, Denis BARGUIL, Guy DOEUFF
BAYE :	Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT :	Denez DUIGOU, Jérôme LE BIGAUT
GUILLIGOMARC'H :	Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX :	Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ
LOCUNOLÉ :	Corinne COLLET
MELLAC :	Nolwenn LE CRANN, Christophe LESCOAT
MOËLAN-SUR-MER :	Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Christelle FENEON, Isabelle MOIGN, Christophe RIVALLAIN
QUERRIEN :	Stéphane CADO, Patricia ECK
QUIMPERLÉ :	Michaël QUERNEZ, Danièle KHA, Marie-Madeleine BERGOT, Eric ALAGON, Pascale DOUINEAU, Patrick TANGUY, Danièle BROCHU, Manuel POTTIER, Eric SAINTILAN
RÉDÉNÉ :	Yves BERNICOT, Leslie COLLINS, Lorette ROBERT-ROCHER
RIEC-SUR-BÉLON :	Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE, Vincent PENNOBER, Florence PENCHE
SAINT-THURIEN :	Michel CHARPENTIER
SCAËR :	Jean-Yves LE GOFF, Danielle LE GALL, Robert RAOUL, Hélène LE BOURHIS
TRÉMÉVÉN :	Monique CAUDAN, Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :

Anne MARECHAL (CLOHARS), Loïc PRIMA (CLOHARS), Franck CHAPOULIE (MELLAC), Yanig MOELO (MOELAN), Michel FORGET (QUIMPERLE), Jean-François LE MAT (SCAER)

POUVOIRS :

Anne MARECHAL (CLOHARS) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS)
Loïc PRIMA (CLOHARS) a donné pouvoir à Christophe LESCOAT (MELLAC)
Franck CHAPOULIE (MELLAC) a donné pouvoir à Nolwenn LE CRANN (MELLAC)
Yanig MOELO (MOELAN) a donné pouvoir à Christelle FENEON (MOELAN)
Michel FORGET (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Eric ALAGON (QUIMPERLE)
Jean-François LE MAT (SCAER) a donné pouvoir à Hélène LE BOURHIS (SCAER)

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20260205-2026_041B-DE

DCC2026-041

VIE COURANTE
13- RICHESSES HUMAINES

Pôle technique - Direction eau et assainissement : transformation d'un emploi à temps complet de Technicien.ne en charge de l'exploitation des infrastructures de production et de stockage d'eau potable dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux créé au 28 mars 2018 dans le cadre du transfert de la compétence eau et assainissement en poste à temps complet d'Adjoint au responsable d'unité fonctionnelle de production et de stockage d'eau potable dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux à compter du 1er février 2026.

La production d'eau potable constitue une mission stratégique et essentielle du service, tant du point de vue de la continuité du service public que des exigences sanitaires, réglementaires et environnementales qui s'y rattachent. L'évolution du cadre réglementaire, la complexification des installations, l'augmentation des contraintes d'exploitation et la nécessité d'un pilotage opérationnel renforcé rendent aujourd'hui indispensable la création d'un poste d'adjoint au responsable de la production d'eau potable.

Ce poste vise à renforcer l'encadrement intermédiaire, à sécuriser l'organisation du service et à garantir la continuité du pilotage en cas d'absence du responsable de cette unité fonctionnelle. Il permettra également de mieux répartir les charges de travail, d'améliorer la réactivité face aux aléas d'exploitation et de soutenir la mise en œuvre des projets structurants (modernisation des équipements, optimisation des performances, conformité réglementaire).

La création de ce poste s'inscrit ainsi dans une logique de professionnalisation de la fonction, de sécurisation du service public de l'eau potable et d'accompagnement des équipes dans un contexte de fortes exigences techniques et opérationnelles.
Les effectifs étant calibrés pour les besoins du service, il est proposé de transformer un emploi existant à temps complet de Technicien.ne en charge de l'exploitation des infrastructures de production et de stockage d'eau potable dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux créé au 28 mars 2018 dans le cadre du transfert de la compétence eau et assainissement, en poste à temps complet d'Adjoint au responsable d'unité fonctionnelle de production et de stockage d'eau potable dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux à compter du 1er février 2026.

Cet emploi sera ouvert à un fonctionnaire du grade des techniciens territoriaux. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8-2° du code général de la fonction publique. Cet agent contractuel sera recruté à durée déterminée pour une durée de 2 ans maximum car les besoins du service l'exigent afin d'assurer une continuité de service au sein de la direction eau et assainissement, nécessitant une technicité particulière requérant des compétences dans les domaines de l'optimisation des performances environnementales.
Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20260205-2026_041B-DE

recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée. L'agent contractuel devra nécessairement être titulaire, au minimum, d'une formation lui permettant d'accéder au concours du grade et de l'expérience nécessaire pour occuper cette fonction. La rémunération sera fixée en ce qui concerne les agents contractuels dans la limite de l'indice terminal du cadre d'emploi des techniciens territoriaux.

Les membres du CST en collège séparé ont émis un avis en séance du 29 janvier 2026.

L'assemblée délibérante est invitée à :
- APPROUVER la transformation d'un emploi à temps complet de Technicien.ne en charge de l'exploitation des infrastructures de production et de stockage d'eau potable dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux créé au 28 mars 2018 dans le cadre du transfert de la compétence eau et assainissement, en poste à temps complet d'Adjoint au responsable d'unité fonctionnelle de production et de stockage d'eau potable dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux à compter du 1er février 2026,
- AUTORISER le Président de Quimperlé Communauté à signer tout document s'y afférent.

L'assemblée délibérante est invitée à :
- APPROUVE la transformation d'un emploi à temps complet de Technicien.ne en charge de l'exploitation des infrastructures de production et de stockage d'eau potable dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux créé au 28 mars 2018 dans le cadre du transfert de la compétence eau et assainissement, en poste à temps complet d'Adjoint au responsable d'unité fonctionnelle de production et de stockage d'eau potable dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux à compter du 1er février 2026,
- AUTORISE le Président de Quimperlé Communauté à signer tout document s'y afférent.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture.

Pour extrait certifié conforme,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION QUIMPERLÉ COMMUNAUTÉ

Le Président,

Sébastien MIOSSEC